

le Contrat — de Ville

Quartiers 2030

SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE

DOSSIER DE PRESSE

ÉDITO

Le Contrat de ville « Quartiers 2030 » relève d'une démarche partenariale avec plus de trente signataires et constitue notre document cadre stratégique et opérationnel, pour améliorer les conditions de vie des habitants vivant dans les neuf quartiers prioritaires de la Ville de Limoges.

Porté par l'État, Limoges Métropole et la Ville de Limoges, ce contrat a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales. Notre ambition commune est d'agir au plus près des besoins et des attentes des habitants, en les plaçant au cœur de la politique de la ville.

Afin de répondre aux problématiques spécifiques de ces territoires, notre action se traduit par :

- La mobilisation au quotidien de nombreux leviers pour assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants; en matière de logement, d'espaces publics, de prévention et de sécurité, de développement économique, social et durable, d'éducation, de sport, d'accès aux soins, à la culture, à l'emploi, à la formation.
- La simplification de l'action publique pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants.
- Le développement de projets d'envergure pour garantir une amélioration durable des conditions de vie.

L'inclusion de tous doit être notre préoccupation principale. C'est dans cet esprit que nous œuvrons pour lutter contre toutes les discriminations et les barrières qui peuvent empêcher les habitants des quartiers de s'ouvrir à tous les horizons qu'offre la République. Chaque habitant doit avoir les moyens de vivre et d'agir, indépendamment du quartier dans lequel il habite. Dans cette veine, la jeunesse des quartiers mérite toute notre attention. Nous nous devons d'être à l'écoute de ses besoins et de ses préoccupations à une époque où leurs incertitudes s'aggravent et leurs perspectives s'éloignent. Elle peut compter sur notre détermination.

L'élaboration de ce contrat s'est donc naturellement appuyée sur une vaste consultation citoyenne entre septembre 2023 et février 2024, permettant de mobiliser plusieurs centaines de personnes afin d'enrichir les décisions rendues par les pouvoirs publics. Nous souhaitons ici remercier les habitants, acteurs associatifs et représentants des conseils citoyens pour leur investissement.

La territorialisation du contrat de ville, par sa déclinaison en projets de quartier, permettra aussi de favoriser la mobilisation concrète des acteurs de proximité et la participation des habitants, en s'appuyant sur leur expérience pour prioriser les actions à mener. Ce nouveau contrat nous engage. Il doit maintenant être opérant et concret sur le terrain afin de répondre aux objectifs qu'il poursuit.

Aux côtés de nombreux organismes, structures et entreprises, tous soucieux de l'inclusion et de l'avenir de nos concitoyens, notre mobilisation commune sera notre force et nos efforts concertés continueront d'agir pour l'amélioration du quotidien des habitants de nos quartiers.

François PESNEAU
Préfet de la Haute-Vienne

Guillaume GUÉRIN
Président de Limoges Métropole

Émile Roger LOMBERTIE
Maire de Limoges



CONTEXTE

Portée par l'État, Limoges Métropole et la Ville de Limoges, la politique de la ville, publique, partenariale et territorialisée se renouvelle. Elle se décline dans les 9 quartiers prioritaires de la ville à travers un nouveau contrat pour la période 2024-2030. « Quartiers 2030 » s'inscrit dans la suite de la loi Lamy du 21 février 2014 qui a délimité la géographie prioritaire sur un critère unique de pauvreté.

UN CONTRAT DE VILLE, POURQUOI ?

Objectif : Assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La politique de la ville, politique additionnelle, s'y déploie pour améliorer la vie de leurs habitants.

Elle renforce les dispositions de droit commun pour répondre à trois objectifs :

- Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants.
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles les sécurités, l'écologie du quotidien, la qualité de vie, la cohésion sociale, l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extrascolaire, sportive, culturelle ou sociale, ainsi que la mobilité et l'accès à l'emploi par l'insertion sociale et professionnelle.
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés, en suscitant des convergences et/ou la recherche de complémentarité, avec le déploiement de politiques publiques déjà territorialisées.

Ce nouveau Contrat de ville prend donc en compte les spécificités et les ressources des 9 quartiers prioritaires de la Ville de Limoges et de leurs habitants.

En effet, tous les quartiers prioritaires du territoire de Limoges Métropole sont localisés sur la ville-centre, Limoges. Ils représentent 25 000 habitants, soit 19 % de la population de la commune et 14.5 % de celle de Limoges Métropole : Beaubreuil, Bellevue, La Bastide, Le Sablard, Le Vigenal, Les Coutures, Les Portes-Ferrées et Val de l'Aurence Nord et Sud.

Le projet de rénovation urbaine mené sur le territoire de la Ville de Limoges a ainsi pour ambition de transformer durablement les quartiers en grande difficulté. Il prévoit notamment :

- Une diversification de l'habitat (construction de logements sociaux plus adaptés aux modes de vie actuels, construction de logement en accession sociale...).
- La requalification des espaces (espaces publics et espaces privés).
- L'amélioration des circulations au sein des quartiers et des liaisons avec l'extérieur.
- Le renforcement des services, des équipements publics et de l'offre commerciale.

UN CONTRAT DE VILLE, AVEC QUI ?

L'élaboration du Contrat de ville s'est appuyée sur une démarche de consultation citoyenne, locale et nationale via la plate-forme « Quartiers 2030 » entre septembre 2023 et février 2024. Menée en trois phases, elle a permis de mobiliser 1 614 personnes dans les 9 quartiers prioritaires.

À la date de signature, le 12 avril 2024, plus de 30 signataires sont présents pour s'engager dans le contrat de ville « Quartiers 2030 » pour la période 2024-2030 : l'État, Limoges Métropole, la Ville de Limoges, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, la Banque des territoires, France Travail, la Mission locale de Limoges Métropole, la CAF, l'Agence Régionale de Santé, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la CPAM, la DSDEN, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, Limoges habitat, Noalis, Scalis, CDC Habitat, le Rectorat de l'académie de Limoges, l'Université de Limoges, la CARSAT Centre Ouest, Catalent, Legrand, Enedis, Orange, EDF, SUEZ, FACE Limousin Périgord, l'URSSAF, Bpifrance Limoges, le Comité départemental olympique et sportif.

UN CONTRAT DE VILLE, COMMENT ?

Élaboré sur la base d'un diagnostic partagé, ce contrat, propose dans une logique partenariale, de répondre aux problématiques spécifiques rencontrées sur ces territoires. **Il s'organise autour de quatre axes d'intervention avec des enjeux définis :**

- L'enjeu du **vivre-ensemble et de la garantie des sécurités de chacun** vise autant les questions sécuritaires que les questions sociales et de solidarité: garantir pour les habitants des quartiers de la politique de la ville une qualité de tous les services existants, favorisant leur sécurité, invitant à partager et faire ensemble et visant à l'amélioration de la qualité de vie des habitants au quotidien, notamment en encourageant les comportements solidaires.
- L'enjeu de la **transition écologique et solidaire des quartiers** doit permettre, en lien avec les projets de renouvellement urbain, de jouer, tant sur la qualité écologique des bâtiments en vue d'une moindre dépense énergétique, que sur la réduction des îlots de chaleur dans les espaces publics ou privés (en lien avec le Plan Climat-Air-Energie Territorial piloté par Limoges Métropole). De même, cela consiste à travailler sur la réduction des déchets, la pollution et la propreté des espaces partagés, avec des bailleurs, mais aussi dans le cadre de la démarche Limoges durable, portée par la Ville de Limoges. De ce point de vue, le lien aux établissements scolaires, par l'éducation des enfants dès le plus jeune âge, permettra également de continuer à développer, dans les quartiers, des cercles vertueux au bénéfice de l'évolution des pratiques des parents.
- L'enjeu de **l'accessibilité des habitants à tous les services**, s'étend au sens large en tant que levée des obstacles qui empêchent les habitants d'accéder à un certain nombre de services. Sont ainsi concernées, l'offre de service sur les quartiers mais aussi la manière dont les habitants accèdent aux services en dehors de leur quartier. Il s'agit donc tout autant de faire du quartier un lieu ressource pour les habitants que de leur permettre d'utiliser l'ensemble des ressources urbaines (sport, loisir et culture notamment) en favorisant leur mobilité aux différentes échelles territoriales (quartier, ville, métropole).



→ L'enjeu du **développement de l'emploi et de la formation pour tous et tout au long de la vie** vise à sécuriser les parcours d'insertion professionnelle et de formation des demandeurs d'emploi par la mobilisation des services de droit commun, l'accès aux entreprises et la mise en relation avec les publics de proximité. La démarche développée dans le cadre de la Cité de l'Emploi doit s'intégrer dans le réseau et la gouvernance France Travail, en ce qu'elle vise à coordonner les acteurs et les dispositifs et à travailler de manière fine à l'interface formation-emploi-publics de manière territorialisée. Elle constitue de ce fait un cadre structurant d'intervention pour le déploiement de cet axe qui s'inscrit dans le cadre de la politique de plein-emploi menée par l'État et portée par le réseau France Travail.

Ces axes eux-mêmes prennent en compte des thématiques transversales: la connaissance et le respect **des valeurs de la République et du principe de laïcité**, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes/hommes, les relations et la solidarité intergénérationnelles.

La participation des habitants continuera d'être prise en compte et animée dans le cadre des projets de quartier. Des instances de consultation pourront être mises en place, un soutien sera apporté aux conseils citoyens notamment par l'animation et l'abondement du fonds de participation des habitants.

CHIFFRES CLÉS 2020



12% des habitants de Limoges Métropole vivent dans un quartier prioritaire, soit **25 143** personnes



39% des ménages ont emménagé récemment (moins de 5 ans)



4 708 mineurs en situation de fragilité



40% de la population a moins de 25 ans



49% des 75 ans ou plus vivent seuls, **30%** sont en situation de fragilité



Un niveau de vie mensuel moyen de **1 111€**



2,3 personnes en moyenne par ménage



9 750 logements sociaux



Un taux de pauvreté de **51%**



44% des ménages sont composés d'une personne



47% des 15 ans et plus non-scolarisés sont sans diplôme



38% des ménages pauvres dont le revenu est composé à 100% des prestations sociales



1 753 familles monoparentales, soit **22%** des ménages



580 personnes de 16-24 ans sont non-scolarisés et sans diplôme, soit **19%**



2 016 demandeurs d'emploi de catégorie A

Contacts presse

LIMOGES MÉTROPOLE

Manon CASSEGRAIN

manon.cassegrain@limoges-metropole.fr

05 55 45 78 65

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

Ève LEBOUTET

pref-communication@haute-vienne.gouv.fr

05 55 44 17 50

VILLE DE LIMOGES

Claire GLEDEL

claire.gledel@limoges.fr

05 55 45 60 49

le Contrat de Ville